

Réseau de distribution du gaz combustible de ville

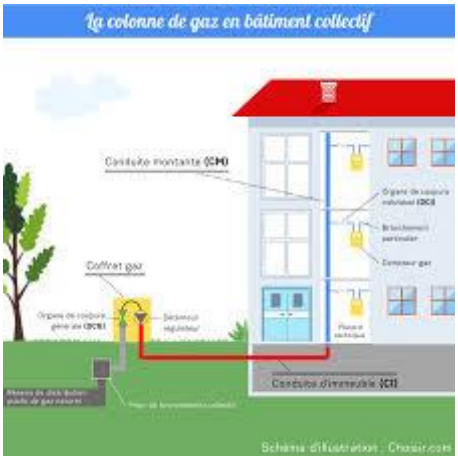
La plupart des localités comportent une distribution publique de gaz, assurée par une canalisation enterrée et exécutée sous le contrôle de la Sonelgaz. Le gaz est distribué en moyenne pression : MPA : (inférieur à 1 bar).

Le plombier réalise la liaison entre la limite de propriété et la fin de la prestation Sonelgaz.

Composition du réseau

Un réseau de distribution de gaz est entièrement enterré et se compose des éléments suivants :

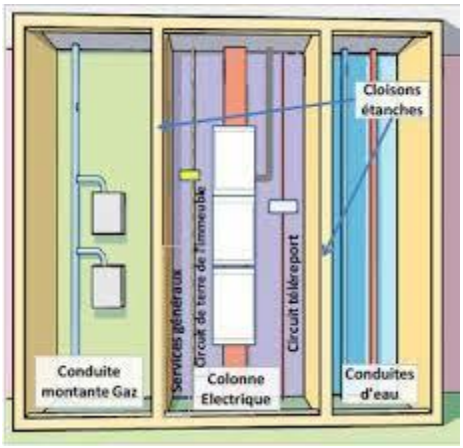
- une canalisation principale avec protection, les traversées de chaussées se font sous fourreaux ;



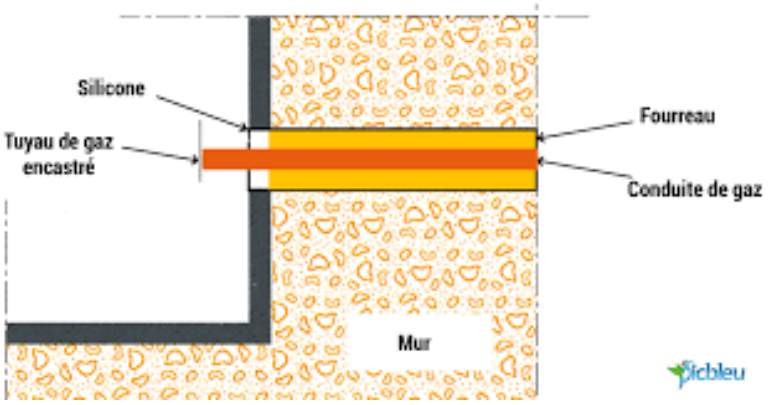
- les bretelles pour pavillons comprennent une prise de branchement, une canalisation en tube polyéthylène, une remonté sous fourreau vers le coffret placé en limite de propriété où sont installés la vanne d'arrêt, le détendeur et le compteur ;



- les jonctions pour immeubles collectifs comprennent une prise de branchement, une canalisation en polyéthylène suivant l'importance du bâtiment, une remontée sous fourreau vers un coffret qui est équipé d'une vanne d'arrêt, d'un détendeur et d'un robinet d'arrêt d'urgence.



Les canalisations de gaz doivent être distantes de 50 cm au moins des autres canalisations, sinon elles sont placées sous fourreau largement débordant en ciment.



Tranchées

Les tranchées pour canalisation de gaz ont en principe les dimensions minimales suivantes (à augmenter dans les terrains où il faut blinder) :



- largeur : 40 cm pour les branchements en diamètre de 50 mm,

- largeur : 60 cm pour les diamètres supérieurs à 50 mm,

- profondeur : 70 cm pour les branchements ; 1.00 m pour les canalisations principales de 50 mm et plus.

Les tuyaux reposent sur un lit de sable de 10 cm et sont remblayés en sable de 20 cm au-dessus avec un grillage de signalisation jaune en partie supérieure.

